



6

LOCAL

Exercice
de sécurité
au Centre

7

ACTU

L'Andra
se tourne vers
l'international

2

DOSSIER

Le colloque
du 5 avril

Journal du Centre de stockage de la Manche

Perspectives



Le colloque
"Répondre
aux attentes
d'information
du public"

DOSSIER

N° 28

NOVEMBRE

2007



Agence nationale
pour la gestion des déchets radioactifs



Dossier

le colloque du 5 avril 2007

« Mieux répondre aux attentes d'information du public en matière de gestion des déchets radioactifs »

De gauche à droite.
Jean-Claude Arthus,
chef de service
Médecine nucléaire
de Montpellier.
Bruno Cahen, directeur
sûreté, qualité et
environnement de
l'Andra. Marie-Odile
Monchicourt,
journaliste
à Radio France.



Ce colloque organisé à l'initiative de l'Andra pendant la semaine du développement durable, a permis à de nombreux intervenants de se retrouver. Industriels, représentants du monde syndical, représentants, associatifs et presse ont pu engager un débat sur « l'information autour des sites industriels et plus particulièrement des sites nucléaires ». La Hague, qualifiée il y a quelques années de « presqu'île au nucléaire », est une région particulièrement concernée avec ses quatre structures nucléaires civiles et militaires :

- La DCNS. Mise à la mer des sous-marins à propulsion nucléaire aptes à assurer notre défense;
- L'usine de retraitement des combustibles usés, Areva NC ;
- La centrale nucléaire de Flamanville avec la future implantation de l'EPR (réacteur à eau pressurisée ;
- Le Centre de stockage de la Manche de l'Andra.

Tous ces sites sont sujets d'interrogations, d'exigences et de débats, car on ne peut pas nier que ces activités fassent l'objet de contestations. Le nucléaire est un sujet industriel, économique, scientifique et politique et tous ceux qui ont à en traiter regardent le nucléaire avec leurs propres convictions, d'où son extrême complexité. Néanmoins, une même volonté s'est affirmée, celle d'aller chercher l'information, de la donner et de la transmettre. Être acteur et dialoguer sans rien cacher.

Une obligation de vigilance

La gestion des déchets radioactifs implique une obligation de vigilance, dans la mesure où de telles activités peuvent avoir des conséquences à long terme sur la santé et l'environnement.

Il est clair que le risque zéro n'existe pas et nous devons être en permanence dans l'action pour prévenir, prévoir les risques de toutes nos activités industrielles et prendre des dispositions permettant d'éviter que des populations ou des territoires ne se trouvent exposés à des difficultés plus ou moins graves en raison du développement de telles activités en leur sein.

Il faut communiquer

Pour tous les participants, il est clair que l'information existe mais la question qui se pose est de la faire partager. Le destinataire a besoin de temps pour trouver l'information, il doit donc savoir où elle se trouve, si elle est pertinente et s'il a les connaissances suffisantes pour la recevoir. Il n'est pas facile pour le citoyen et le public de se forger une opinion alors que l'information sur internet circule sans contrôle. Décrypter une information et faire la dif-

férence entre propagande et véritable information n'est pas aisé. Il est donc tout à fait légitime que l'on donne à chacun, les instruments et les moyens pour comprendre, pour débattre et pour être informé. Des instances extérieures sont nécessaires pour faire preuve de pédagogie et d'éducation.

Pourtant, communiquer sur ces sujets n'est pas facile. Nous avons en France une politique électronucléaire dynamique mais dans les cursus scolaires le sujet n'est pratiquement jamais évoqué. Peu d'élèves de terminale connaissent les Becquerels... La communication sur le nucléaire existe mais sans avoir préalablement communiqué sur la radioactivité. Et si d'innombrables plaquettes ont été éditées sur le sujet, avec beaucoup de chiffres, peut-être est-ce difficile pour le public de relativiser l'information. Il est toujours beaucoup plus facile de dramatiser que de rassurer.

La télévision qui entre dans toutes les familles pourrait être un vecteur de communication utile. Mais il apparaît difficile de passer par ces médias. La diffusion d'un match de foot ou de rugby sera toujours prioritaire sur un documentaire et d'autant plus sur un tel thème. Même les collaborateurs spécialisés de ces questions ont du mal à se faire entendre au sein de leur propre média.

De l'avis de tous, Internet semble maintenant un outil intéressant à utiliser, mais il doit l'être avec un langage simple et accessible au grand public.

Des outils pour l'information

Il existe des structures, interfaces entre les exploitants et les populations et qui fonctionnent bien.

■ CSCM COMMISSION DE SURVEILLANCE DU CENTRE DE STOCKAGE DE LA MANCHE

Une commission importante chargée de contrôler le bon fonctionnement du Centre et d'informer les populations locales sur la phase de surveillance.

■ CSPI COMMISSION SPÉCIALE ET PERMANENTE D'INFORMATION

Cette commission a été créée bien avant les CLI pour instaurer un dialogue devenu nécessaire. C'est

L'ANDRA COMMUNIQUE ET JOUE LA TRANSPARENCE

Les missions de l'Andra sont essentiellement de protéger les générations futures tout en les laissant libres de revenir sur les choix techniques et sociétaux actuels. Ces missions qui s'inscrivent dans le cœur de métier de l'agence exigent un engagement fort de tous ses agents.

En 2006, six mille visiteurs ont pu visiter le Centre de stockage de la Manche qui est ouvert à tous.

L'Andra assure sa mission de communication à double titre :

- Agence nationale gestionnaire de l'ensemble des déchets radioactifs, chargée d'établir l'inventaire national et de s'inscrire dans une culture scientifique et technique.
- Organisme public qui exploite deux installations nucléaires de base (INB) centres de stockage pour les déchets FMA et deux installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE),

- suivi de l'impact des installations nucléaires,
- information des populations par les moyens qu'elles jugent le plus appropriés

Composition d'une CLI : Élus locaux, scientifiques, représentants de l'État, syndicats et associations. Toutes les CLI ne disposent pas des mêmes moyens et n'ont pas la même activité.

Une trentaine de CLI est répartie sur le territoire autour des installations nucléaires.

■ ANCLI ASSOCIATION NATIONALE DES COMMISSIONS LOCALES

D'INFORMATION

Création le 5 septembre 2000. Pour répondre aux besoins de se regrouper des CLI sur le plan national. Les missions sont les mêmes que les CLI en y ajoutant une mission d'expertise. En septembre 2006, sur invitation de l'ANCLI, le GMF (Association européenne des maires de ville accueillant une installation nucléaire), a participé à un colloque de trois jours dans la Manche : l'Andra et le CSM y ont participé activement. La composition de l'ANCLI est la même que celle des CLI, mais les experts pluralistes peuvent faire remonter à l'échelon national leurs informations locales.

D'autres structures existent, telles que les CLIC COMMISSION LOCALE D'INFORMATION ET DE COORDINATION autour des installations type Seveso, les CLIS COMMISSION LOCALE DE SURVEILLANCE, les S3PI SÉCRÉTARIAT PERMANENT POUR LA PRÉVENTION DES



De gauche à droite : Francis Chastagner, directeur industriel de l'Andra, Bernard Cazeneuve, maire de Cherbourg-Octeville, Chantal Rigal, présidente du groupe permanent matières et déchets radioactifs de l'Ancli

une expérience de démocratie participative qui a fait ses preuves.

■ CLI COMMISSION LOCALE D'INFORMATION

Compétences territoriales sous l'autorité du conseil général. La circulaire Mauroy du 15 décembre 1981 les investit d'une double mission :



Entre Jean-Claude Arthus et Marie-Odile Monchicourt, Dominique Lefer, commandant de l'Ecole des applications militaires de l'énergie atomique



POLLUTIONS INDUSTRIELLES... Toutes ces commissions locales répondent à une volonté d'efficacité, mais l'idéal serait de les homogénéiser, les rendre plus réactives et les doter d'un site internet qui affiche en temps réel tout événement majeur ou mineur, négatif ou positif.

■ Le **COWAM COMMITTEE WASTE MANAGEMENT** met autour de la table des scientifiques, des opérateurs, des experts, des représentants des CLI et de la société civile de toute l'Europe pour tirer les conclusions de ce qui s'est fait dans ces pays et formuler les meilleurs "process".

Evolution de la société et des contextes juridiques

■ La convention d'Aarhus des Etats-Unis de juin 1988, signée par 39 états,

■ La charte de l'environnement adossée à notre constitution en 2005 qui définit les droits et devoirs des citoyens,

■ La récente loi relative à la transparence et à la sécurité en matière nucléaire de juin 2006 prouve combien ces préoccupations sont légitimes et fortes. La CLI peut être dotée de la personnalité juridique avec un statut d'association (ARTICLE 22.IV). Les dépenses de la CLI sont financées par l'Etat et les collectivités territoriales et leurs groupements (ARTICLE 22.VI).

Il est difficile, après une telle journée et avec un tel sujet, de tirer des conclusions définitives et d'apporter des réponses à toutes les questions, mais il est important de savoir que le sujet n'est pas laissé à l'abandon. L'Andra s'en préoccupe et mène

QUELLE TRANSPARENCE ET PEUT-ON TOUT DIRE ?

Comment peut-on être sûr que l'information que l'on destine au public soit transparente ? La transparence est une exigence intellectuelle très difficile à atteindre et cela pose le problème de fond du développement nucléaire dans la société. Car il est du devoir des autorités publiques et industrielles de tout dire à la population de ce qui est porté à leur connaissance. Mais il arrive à ceux qui disent tout d'être soupçonnés de ne pas avoir tout dit parce d'autres pensent que ce qu'ils ont entendu ne va pas dans le sens de ce qu'ils souhaiteraient...

Un exemple de désaccord : recherches et études épidémiologiques et scientifiques faites par le Groupe radio-écologie Nord-Cotentin, créé au sein de la CSPI. Résultats : Innocuité des faibles doses rejetées par l'industrie nucléaire de cette région, vis-à-vis de la santé et de l'environnement. Certains, avec la rigueur scientifique qui les anime, affirment que ces analyses sont bonnes et justes pour aujourd'hui comme pour demain. D'autres, considèrent que l'impact à très long terme de ces faibles doses et le problème que pose le stockage des déchets liés à cette activité induisent un problème de société qui conduit à renvoyer sur les générations futures les conséquences d'activités que nous développons. S'ils sont convaincus qu'il y a innocuité aujourd'hui, ils n'ont pas la certitude que ce sera encore le cas demain.

S'efforcer de rester dans l'examen objectif et scientifique de la problématique sans avoir à se plier à une quelconque "magistrature d'opinion", ne donne donc pas d'office le label "transparence" car il y aura toujours des procès d'intention.

des actions et des réflexions. Reste que c'est un sujet délicat entre information pure et émotion et la façon dont elle est véhiculée. Trouver le vecteur médiatique adéquat n'est pas plus simple que de transmettre une information lisible et compréhensible pour tous. Non seulement nous devons rendre compte et informer, mais nous devons adapter en permanence nos moyens de communication à notre auditoire.

Local

un exercice de sécurité instructif à l'Andra

Comme tous les ans, le Centre de stockage de la Manche a procédé à un exercice de sécurité obligatoire. Thème retenu cette année : un agent du BCS (Bureau de contrôle et surveillance) se casse une jambe dans le bassin de retenue de 70 m³.



Installation du blessé sur le brancard

But de l'opération : mettre les intervenants dans les situations les plus proches possibles de la réalité, pour tester leurs réactions, leurs coordinations et voir les problèmes qui se posent. Le directeur du site, à la tête du poste de commandement, informe au cours de l'exercice toutes les structures intéressées : préfecture, direction de l'Andra, protection civile, DRIRE, etc.

Chrono. 10 h 09

La FLS (Formation Locale de Sécurité) d'Areva NC est informée d'un accident. Un agent du BCS vient de

tomber. L'alerte est donnée grâce à son talkie-walkie équipé d'un système PTI (Protection du travailleur isolé) qui renvoie une alarme au poste de garde en cas de perte de verticabilité prolongée et dont est muni tout salarié en situation de travailleur isolé.

Quelques minutes plus tard, les secours arrivent. L'employé s'est cassé la jambe en tombant dans le décanteur du bassin de retenue.

Le premier examen montre qu'il est conscient, qu'il ne saigne pas mais il ne peut pas sortir par ses propres moyens. Un brancard est donc nécessaire. L'opération se déroulant en zone nucléaire, un contrôle radiologique de non-contamination de la victime est obligatoire avant sa sortie du bâtiment.

11 heures

Le blessé est à bord de l'ambulance pour évacuation vers le service médical d'Areva NC Fin de l'exercice.

Après l'exercice, le débriefing, où chacun s'exprime en reprenant la chronologie des opérations. Deux enseignements principaux sont à tirer de cet exercice, démontrant ainsi son utilité : d'une part, les équipes ont noté des difficultés à communiquer avec les talkies-walkies dans le fond du bassin ; d'autre part, elles ont mis en évidence la nécessité d'utiliser un matelas coquille souple à la place du brancard rigide pour l'évacuation de victime dans le bâtiment des bassins.

La conclusion appartient à Jean-Pierre Vervialle, directeur du Centre de stockage de la Manche : « Pour moi, un exercice qui se déroule parfaitement bien n'a qu'une faible valeur pédagogique. Il faut analyser les situations rencontrées et en déduire des facteurs d'amélioration ». C'est ainsi que les plans de circulation ont été mis en place ou des interventions sur les moyens de communication ont été réalisées suite aux exercices précédents.

le CSM se tourne vers l'international

L'Andra a reçu deux délégations : une japonaise et une russe en septembre dernier

Les sites de stockage sont une réalité et tous les pays concernés ont les mêmes problèmes à résoudre. D'où l'intérêt des échanges de savoirs et d'expériences en la matière, offrant ainsi la possibilité de trouver des solutions et de réduire les risques. C'est dans cet état d'esprit que l'Andra a reçu deux délégations en septembre dernier.

Une délégation japonaise

Le Japon s'interroge aujourd'hui sur la surveillance à long terme des sites de stockage de déchets radioactifs. C'est dans ce contexte qu'une délégation d'experts s'est rendue sur le CSM le 10 septembre dernier. En effet, le Centre de stockage de la Manche, premier centre à être entré en phase de surveillance bénéficie d'un retour d'expérience qui les intéresse. Les visiteurs se sont ensuite rendus au siège de l'Andra et sur les centres de l'Aube. Une suite plus opérationnelle pourrait déboucher sur une collaboration franco-japonaise pour les futurs développements sur la couverture expérimentale du Centre de stockage de l'Aube. Ce qui implique, bien évidemment, un partage des informations et des analyses.

Ce projet répondrait ainsi pour partie aux recommandations figurant dans le rapport Turpin de



Délégation japonaise sur site accompagnée par J.-P. Vervialle, directeur du CSM

1996, qui suggérait de mettre en place un réseau international dédié à la surveillance à long terme des sites de stockage de déchets radioactifs.

Après le Japon, la Russie

La Russie doit faire passer de 16 à 24 % la part de nucléaire dans sa production d'énergie d'ici 2025, et s'interroge sur la nécessité d'un débat public. C'est pourquoi une délégation est venue s'enquérir en France sur nos modalités de transparence nucléaire. La délégation composée de hauts fonctionnaires et de scientifiques a eu le privilège de rencontrer des membres de l'ANCLI (Association nationale de commissions locales d'information) et de participer à une séance plénière de la CLI de Flamanville.

Après avoir visité les centres d'information du public d'EDF, d'Areva NC, et le chantier de l'EPR à Flamanville, les membres de la délégation ont été reçus par l'Andra sur le Centre de stockage de la Manche. Cette visite entraine dans le cadre



Délégation russe accompagnée par M. Hamelin, maire de Digulleville (5^e en partant de la gauche) et Mme Kirchner, vice-présidente Pays du Cotentin (à droite).

d'un échange d'expériences entre le Pays du Cotentin et la région de Leningrad. Elle a permis aux membres de la délégation russe de poser de nombreuses questions – souvent pointues – et de débattre, notamment avec monsieur Hamelin, le maire de Digulleville, commune d'implantation du centre, qui a présenté la commission de surveillance dont il est membre. La discussion s'est poursuivie sur les actions de communication que l'Andra mène en local et sur le retour d'expérience de manifestations telles le débat public sur la gestion des déchets radioactifs en 2005 ou le colloque sur l'information du public en 2007. Les délégués russes ont ainsi pu comprendre le fonctionnement du débat public en France et ils sont repartis avec dans leurs bagages de nombreux sujets de réflexion.

LA MÉMOIRE INDUSTRIELLE AU SERVICE DES GÉNÉRATIONS FUTURES

Conserver notre mémoire industrielle pendant plusieurs siècles est un grand défi pour notre société. Au-delà d'une démarche scientifique ou d'ingénierie, il est de notre devoir de transmettre notre savoir aux générations futures et de s'assurer qu'elles resteront informées des risques industriels que nous leur léguons. Sous le haut patronage de Mme Nathalie Kosciusko-Morizet, secrétaire d'État chargée de l'Écologie, l'Andra, en partenariat avec l'Afite, réunit le temps d'un colloque, des intervenants dont le travail et la réflexion sont à la pointe de ces problématiques. Physiciens, ingénieurs, paléontologues, philosophes, élus, industriels, représentants d'établissements publics, hauts fonctionnaires, écologistes et juristes vous donnent rendez-vous le 11 décembre à l'Espace du Centenaire de la Maison de la Ratp à Paris (12^e) pour des tables

rondes et des exposés accessibles à tous les publics.

Renseignements :
www.andra.fr,
 rubrique « A la une »
Inscriptions :
 01 40 23 04 50



Bulletin d'abonnement gratuit à Perspectives

Je désire recevoir gratuitement le journal *Perspectives*
 Trois numéros par an

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Code postal : _____

Téléphone (facultatif) : _____

Découper et envoyer à : Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs
 Centre de stockage de la Manche • BP 807 • 50448 Beaumont-Hague Cedex

Perspectives

Directeur de la publication : Marie-Claude Dupuis
Rédaction : Marie-Pierre Germain
Crédits photos : Andra, Eurodoc, Kotao, J.-F. Labasque
Conception graphique : Epilobe
Impression : Imprimerie Lecaux
Issn : 1275-037X



Centre de stockage de la Manche
 BP 807 - 50448 Beaumont-Hague Cedex
 numéro azur : 0810 120 172
 (coût d'une communication locale)

<http://www.andra.fr>

Copyright Andra • Novembre 2007 - 107